

Maître d'ouvrage
**Fédération Départementale
des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône**

**SCHEMA DIRECTEUR
DEPARTEMENTAL DE L'HYDRAULIQUE
AGRICOLE DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

RESTITUTION AUX ASP
AVEC LES PARTENAIRES ET L'ÉTAT

21 novembre 2025

- Introduction par le président de la FDSH13
- Rappel de la démarche
- Rappel du scénario et de la méthodologie retenus
- Présentation synthétique des regroupements, illustration pour quelques pôles :
 - ✓ Situation initiale / à l'issue du schéma directeur
 - ✓ Constitution des pôles, missions et objectifs assignés
 - ✓ Ouvrages stratégiques et investissements à réaliser
- Synthèse : coûts des regroupements et des investissements agrégés à l'échelle départementale
- Intervention des services de l'Etat
- Conclusion

Rappel de la démarche : émergence et déroulement de Schéma Directeur

Éléments déclencheurs



Sécheresse de 2022



Dématérialisation



**Difficultés de captage
des subventions**

Pourquoi faire cette étude ?

- *Recenser et améliorer la gestion des ASP (admin, comptable) et faire face aux enjeux et coûts de la dématérialisation*
- *Mutualiser pour partager les compétences et expertises entre structures proches*
- *Être en capacité de porter des projets et pour faire face au changement climatique*
- *Mettre à jour les enjeux et besoins en investissement sur les structures hydrauliques*

Comment ?

- *Grâce à une étude pensée pour les ASP et portée par la FDSH13*
- *Grâce au soutien financier de l'Etat et des partenaires institutionnels*
- *Avec mise en avant des dynamiques déjà présentes et des points forts du territoire*
- *Par 3 x 5 ateliers de concertation sur 1 an*

Chronologie de l'étude

2023

Après le bilan de la sécheresse de 2022 ...

06/23 Engagement devant l'Etat et les partenaires d'une étude action portée par la FDSH13 pour les ASP

07/23 COTECH 1

12/23 COTECH 2

2024

03/24 Ateliers de concertation n° 1

05/24 Ateliers de concertation n° 2

06/24 CODIR 1
COTECH 3

11/24 CODIR 2
COTECH 4

12/24 COPIL 2 : choix du scénario

2026

1e Tr Lancement de la Phase 2

2e Tr Animation construction des pôles :
Réunions sectorielles pour explication
détaillée des résultats et potentiels
ajustements des dynamiques

3e Tr Clôture de la Phase 2

2025

01/25 Ateliers de concertation n° 3

06/25 COTECH 5
07/25 COTECH 6

09/25 COPIL 3

11/25 Réunion de restitution



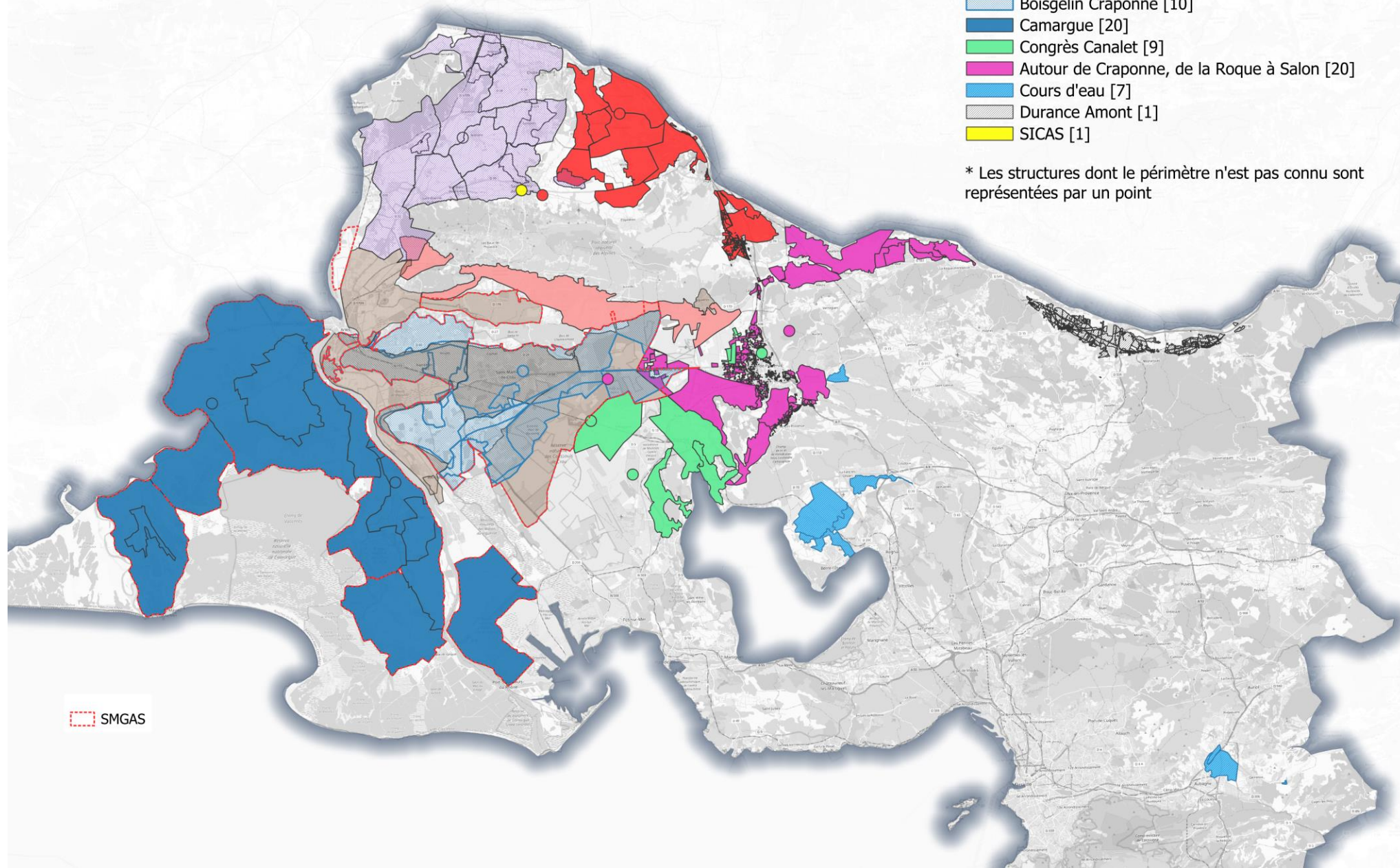
POINTS D'ATTENTION

1. **Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec les postulats énoncés ... à condition de proposer une alternative à laquelle les structures concernées adhèrent**
2. **Toute autre/nouvelle volonté de mutualisation (non recensée ici) sera saluée, soutenue et accompagnée**
3. **Toutes les fiches synthétiques des pôles sont disponibles et l'étude vous sera partagée par mail et téléchargeable sur le site internet de la FDSH13**

RAPPEL DU SCENARIO RETENU

SDHA13 - Scénario 4 Hydraulique unifié sur 9 pôles locaux

La carte présente le niveau de regroupement le plus abouti de chaque scénario (agrégation des niveaux a, b, c et d)



Méthodologie de travail pour les modalités de mutualisation et structuration des pôles

- Point de départ : **état des lieux** de l'organisation administrative et technique des structures hydrauliques, résultats de la **concertation** à concilier avec les **attentes des partenaires**
- **Validation** de la liste des ASP pour chaque groupement
- **Prérequis** aux mutualisations : nécessité préalable de « mise à jour » administrative et financière des structures
- Prise en compte des **intérêts aux regroupements** qu'ont les ASP
- **Fonctions à mutualiser** au sein des pôles : gestion administrative, ouvrages stratégiques « communs », ingénierie technique et financière des investissements structurants
- **Progressivité** de mise en place des pôles et des mutualisations : court terme (0-5 ans), moyen terme (5-10 ans), long terme (> 10 ans)
- Définition de « **Processus** » standardisés à appliquer en fonction des besoins de chaque pôle et des ASP qui le composent et estimation des coûts associés

Validation de la méthodologie :

- Février 2025 : note méthodologique et exemples de rendus en février 2025
- Juin 2025 : échanges et adaptations méthodologiques, en lien avec DDTM et FDSH13

Documents clés

11

- **Rapports des différentes phases de l'étude**
- **Guide et processus détaillés pour chaque pôle présentant :**
 - L'état initial, les ouvrages stratégiques et les investissements planifiés etc...
 - Les actions proposées, leur chiffrage indicatif, leur échelonnement en 3 étapes
- **Fiches de procédure pour accompagner chaque formalité**
- **Fiches synthétiques réalisées par la FDSH13**
- **ETUDE JURIDIQUE DE LEGITIMITE DU FINANCEMENT PUBLIC DES INVESTISSEMENTS DES ASA/ASCO HORS REGIME D'AIDES D'ETAT**

FICHE D'IDENTITE DU POLE : Autour de Craponne, de la Roque à Salon

Structure porteuse : ASA Compagnie de Craponne.

Statut juridique à terme intermédiaire : Une ASA d'ouvrage ayant comme membres des ASA / ASL / Arrosages communaux n'ayant pas encore évolués pour fusionner, et des propriétaires individuels.
A long terme : une ASA.

Nombre initial de structures : 20

Nombre des fusions estimé : 7

Nombre de structures à terme intermédiaire : 13

ORGANISATION DES MISSIONS A L'ECHELLE DU POLE ET BENEFICES POUR LES ASP :

Ouvrages stratégiques : Troncs communs du canal de Craponne. Pas d'ouvrages stratégiques autres que ceux de Craponne. La carte suivante précise les ouvrages stratégiques à l'échelle du pôle.

Gestion administrative : A terme toutes les ASP du pôle bénéficient du portage de la gestion administrative par un service administratif commun mis en place par l'ASA Compagnie de Craponne.

Ingénierie des investissements : L'ASA Compagnie de Craponne développe ses missions de maître d'ouvrage et d'AMO. Sur les ouvrages stratégiques communs, elle porte la maîtrise d'ouvrage des études et travaux. Sur les ouvrages des membres du pôle, chaque membre Maître d'ouvrage conventionne avec l'ASA Compagnie de Craponne en tant qu'AMO.

1.3 MISE A JOUR - ETABLIR DES BASES DE REPARTITION DES DEPENSES (BRD)

Principes procédures et outils

1.3.1 Principes de base

1.3.2 Préparation du Dossier

1.3.2.1 Choix des principes

1.3.2.2 Les situations particulières à anticiper

1.3.2.2.1 Les frais imprévus

1.3.2.2.2 Les pénalités

1.3.2.2.3 Autres

1.3.2.3 Rappel du principe de l'exercice

1.3.3 Rédaction du mémoire et de ses annexes

1.3.4 Arrêter les BRD : la procédure

1.3.4.1 Réunir le syndicat (DS1)

1.3.4.2 Déposer le projet pour enquête (DS1)

1.3.4.3 Réunir le syndicat après l'enquête (DS1)

1.3.4.4 Notifier les BRD aux membres (DS1)

Délai à prévoir

Arrêter des BRD dans les formes prend au minimum 6 mois :

- 2 mois d'élaboration
- 1,5 mois enquête (incluant délibération sur le projet, publicité, enquête (15)), analyse des registres et délibération finale BRD).
- 2 mois de soumission à la tutelle
- Affichage et émission du 1^{er} rôle

L'enquête locale (pas de commissaire enquêteur) est organisée et financée par l'ASA

1.3.1 PRINCIPES DE BASE

Une ASA ne vend rien, elle répartit ses dépenses entre ses membres. Les BRD sont définies dans une délibération bien spécifique.

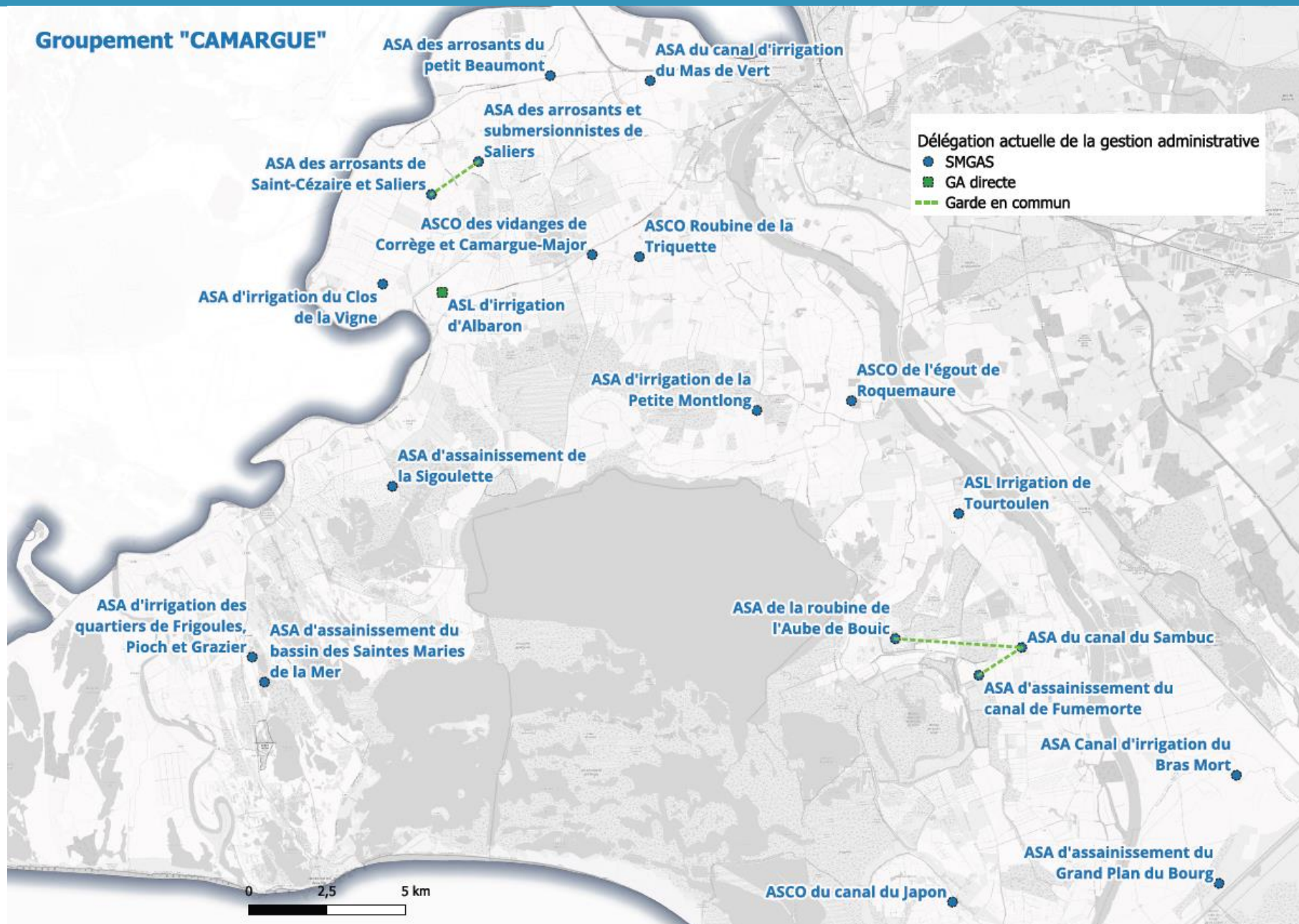
Si dans les ASA anciennes, ces principes sont parfois oubliés, l'ASA définissant des tarifs en oubliant les dépenses auxquelles ils correspondent, revenir à cette délibération fondamentale permet de garantir que les recettes de l'ASA soient fixées de manière à couvrir l'ensemble des besoins.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DES REGROUPEMENTS ET DES INVESTISSEMENTS A REALISER

Illustration pour quelques pôles

CAMARGUE



FICHE D'IDENTITE DU POLE : Camargue

Structure porteuse : SMGAS pour toutes les missions mutualisées (gestion administrative et ingénierie technique et financière des investissements).

Statut juridique à terme intermédiaire : Syndicat mixte fédérant les ASA/ASCO qui fusionnent progressivement.

Nombre initial de structures : 20

Nombre des fusions estimé : 7

Nombre de structures à terme intermédiaire : 13

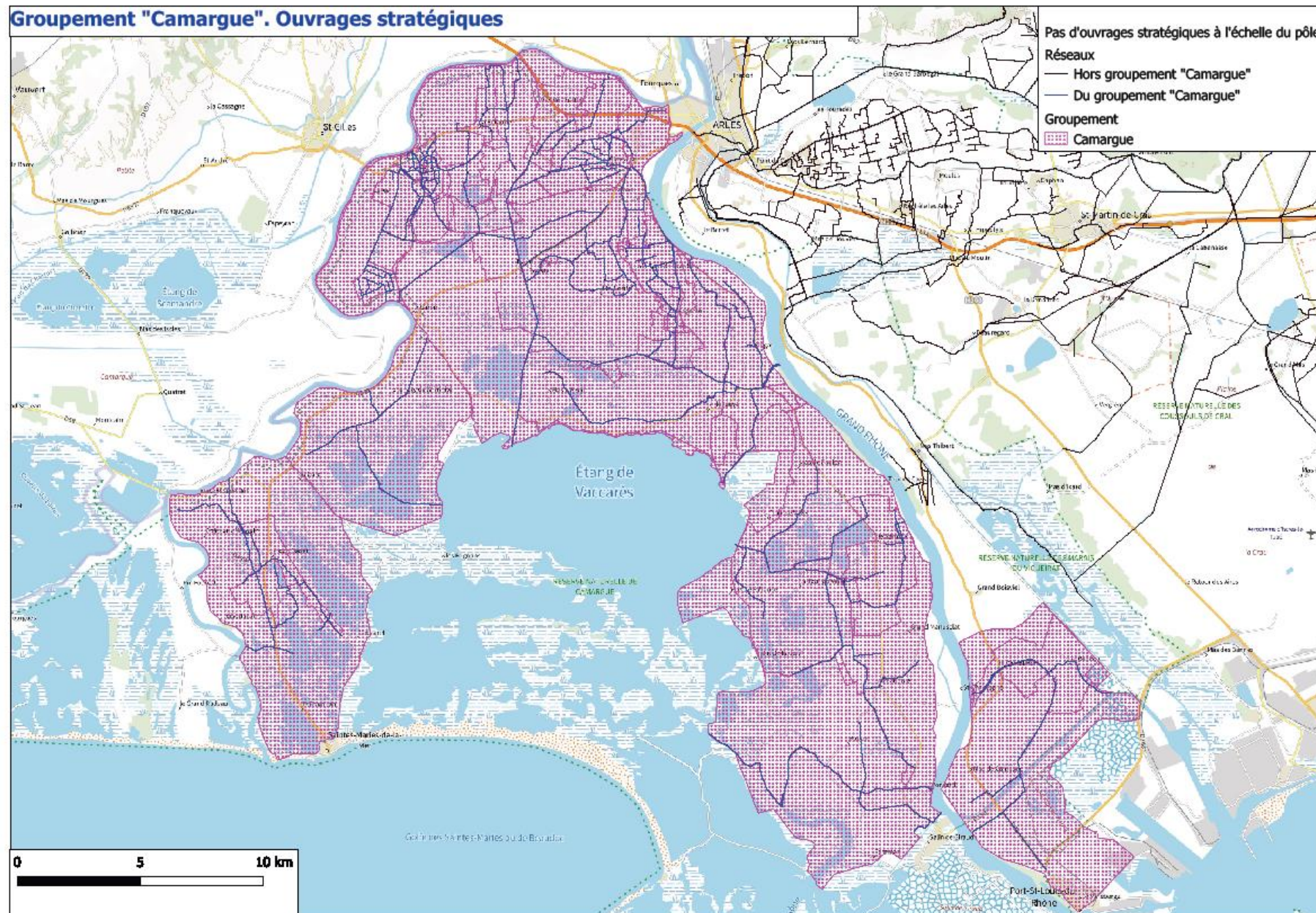
ORGANISATION DES MISSIONS A L'ECHELLE DU POLE ET BENEFICES POUR LES ASP :

Ouvrages stratégiques : La carte suivante présente les réseaux des membres du pôle. Il n'existe pas d'ouvrages communs à plusieurs structures, ni d'ouvrages stratégiques. A la différence de plusieurs autres groupements, il y a assez peu d'échanges amont aval entre les réseaux, hormis la récupération d'eau d'irrigation excédentaire ou de vidange de rizières dans les réseaux d'assainissement.

Gestion administrative : A terme toutes les ASP du pôle bénéficient du portage de la gestion administrative par le SMGAS.

Ingénierie des investissements : Le SMGAS (éventuellement en partenariat avec le Parc de Camargue) porte le pôle ingénierie d'investissement. Il intervient statutairement en AMO pour les ouvrages des membres du pôle.

Groupement "Camargue". Ouvrages stratégiques



Montant d'investissement
>> capacité du groupement
14.4 M€ finançables sur 10 ans
Pour 24.2 M€ estimés

A l'échelle du groupement
Déficit d'investissement sur
les ouvrages probablement
plus marqué qu'ailleurs
dans le département
Pas d'économie d'eau

ASCO Japon
SD en cours - 4 M€
Stations de pompages à
conforter
Priorisation des travaux à
ré-établir

**ASCO Corrège et
Camargue Major + autres**
ASA assainissement
Stations de pompage
Confortement de réseaux à
prioriser

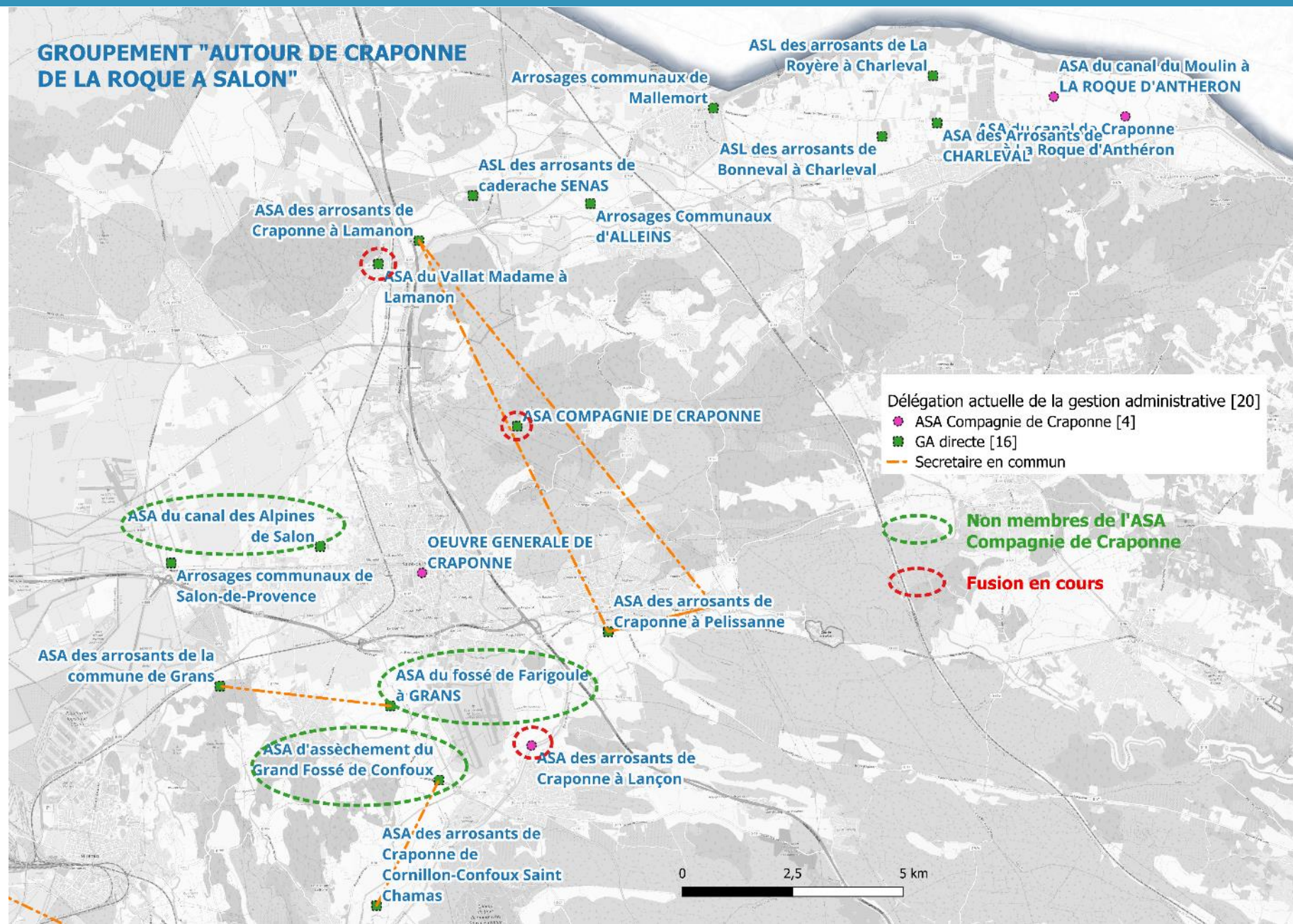
ASA Aube de Bouic
SD en cours - 1 M€
Retour d'expérience à
établir sur les
enrochements liaisonnés

**ASAs avec canaux en
béton**
5 M€
Prioriser les travaux et
optimiser les techniques

ASAs d'irrigation
Adaptation des prises d'eau
aux problématiques de
salinité

AUTOUR DE CRAPONNE A SALON

Etat initial « Autour de Craponne... »



FICHE D'IDENTITE DU POLE : Autour de Craponne, de la Roque à Salon

Structure porteuse : ASA Compagnie de Craponne.

Statut juridique à terme intermédiaire : Une ASA d'ouvrage ayant comme membres des ASA / ASL/ Arrosages communaux n'ayant pas encore évolués pour fusionner, et des propriétaires individuels.
A long terme : une ASA.

Nombre initial de structures : 20

Nombre des fusions estimé : 7

Nombre de structures à terme intermédiaire : 13

ORGANISATION DES MISSIONS A L'ECHELLE DU POLE ET BENEFICES POUR LES ASP :

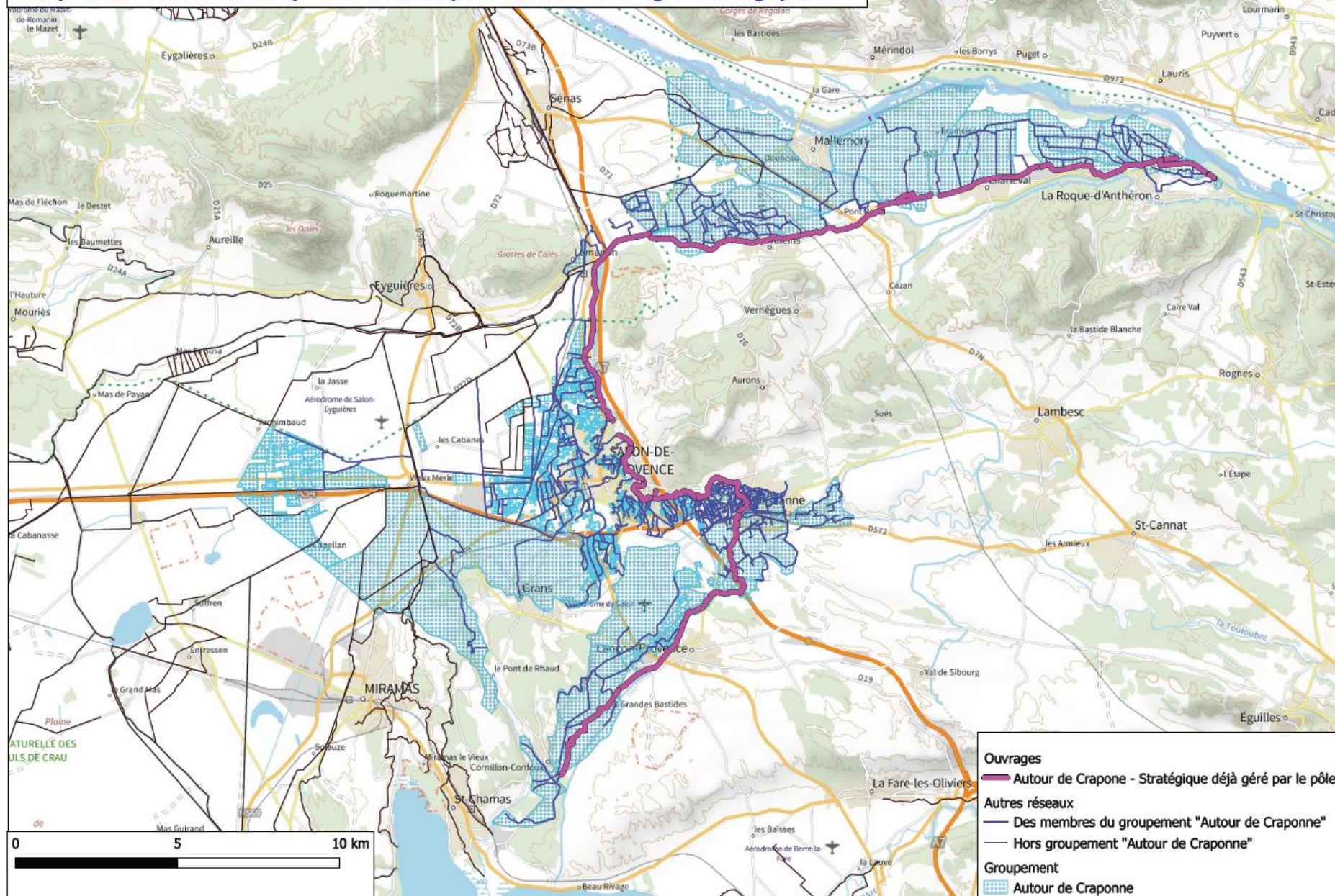
Ouvrages stratégiques : Troncs communs du canal de Craponne. Pas d'ouvrages stratégiques autres que ceux de Craponne.
La carte suivante précise les ouvrages stratégiques à l'échelle du pôle.

Gestion administrative : A terme toutes les ASP du pôle bénéficient du portage de la gestion administrative par un service administratif commun mis en place par l'ASA Compagnie de Craponne.

Ingénierie des investissements : L'ASA Compagnie de Craponne développe ses missions de maître d'ouvrage et d'AMO. Sur les ouvrages stratégiques communs, elle porte la maîtrise d'ouvrage des études et travaux. Sur les ouvrages des membres du pôle, chaque membre Maître d'ouvrage conventionne avec l'ASA Compagnie de Craponne en tant qu'AMO.

Pôle « Autour de Craponne »

Groupement "Autour de Craponne de la Roque à Salon". Ouvrages stratégiques



Montant d'investissement
>> capacité du groupement
5.8 M€ finançables sur 10 ans
Pour 21.2 M€ estimés

A l'échelle du groupement
Bonne dynamique de
régulation et amélioration
de la connaissance des flux,
avec réfection structurelle
parfois associée

**ASA Compagnie de
Craponne**
3.8 M€
Reprise d'une branche avec
diminution de débit,
régulation par bief,
mesures

**A.C. Salon et ASA
Pelissanne**
Cuvelages conséquents (4.8
M€) à reprioriser, technique
à interroger

**ASA Moulin Roque
d'Anthéron**
SD non mis en œuvre - 1.1 M€
Priorité sur tunnel
Confortements à
requestionner (priorité,
technique)

ASA Alleins
0.9 M€
Modernisation pression et
gravitaire
Busage et extension

Part importante des
investissements
extrapolée (50 %) -
Mallemort, Grans,
Alpines de Salon

Schéma Directeur Départemental d'Hydraulique Agricole

FDSH 13

Engagée pour l'irrigation

⇒ Pôle Cours d'eau

Etat initial

- 7 ASA
- 3 en fragilité financière
- 2 en difficulté financière
- Aucune mutualisation administrative, faite par prestataires extérieurs
- Pas d'ouvrages stratégiques
- Isolées et peu visibles
- Toutes sur le périmètre d'AMP Métropole
- 4 ETP dont 2,5 technique (garde canal) et 1,5 administratif

Éléments issus de la concertation locale

Bien que proches entre elles et partageant les mêmes problématiques les ASA sur cours d'eau restent isolées et avec un fonctionnement très différent des autres préleveurs sur ressource "sécurisée"; impactant également leur moyens de fonctionnement et leur visibilité.

Des volontés anciennes de fusion ne sont pas abandonnées et certaines pourraient émerger si régularisation des situations administratives. Isolement de la gestion comptable et technique via prestataires différents.

L'ASAMIA a regagné en puissance et peut être un acteur local complémentaire.

Confiance et volonté unanimes de passer par la FDSH13 pour accompagner et fédérer.

Objectifs et finalités

FDSH13

structure porteuse fédératrice

Création d'une Union

Composition finale :

- Avant la création de l'Union, la FDSH13 fait la gestion administrative + appui AMO
- Union créée qui s'occupe de la gestion administrative et montage des dossiers d'investissement
- Fusion des 3 ASA sur l'Arc et raccordement de celles de l'Huveaune à une ressource "sécurisée", avec appui de l'ASAMIA

Budget de fonctionnement global :

- 587 000 €, somme des budgets

Fonds de roulement mobilisable :

- 1 743 800 €, somme des fonds individuels

Chiffrage du coût de la création du pôle finalisé : 510 162 €

Surcoût de fonctionnement temporaire sur les 5 premières années : 167 645 €

Besoin en personnel supplémentaire :

+ 0,7 ETP admin + 1,3 ETP ingénieur

Besoin en investissement sur 10 ans : 6,5 millions €

Montant annuel d'investissement à prévoir à court terme : 6,4 millions €

% d'augmentation du rôle pour l'auto-financement : néant

⇒ Pôle Cours d'eau

Procédures administratives à initier - simplifiées

- 6 mises à jour des documents administratifs et réglementaires
- 7 contractualisation pour de la mutualisation temporaire - admin
- 1 création d'union
- 4 fusions

Partenaires sur le territoire

- SEMM, SCP
- HuCa, Menelik, GIPREB
- AMP Métropole

Autre alternative

Rapprochement avec les concessionnaires SCP/SEMM



Investissements à réaliser - agrégés *

A COURT TERME

Confortement : 502 000 €
Régulation : - €
Modernisation : 4 000 000 €

A MOYEN TERME

Confortement : - €
Régulation : - €
Modernisation : 20 000 €

A LONG TERME

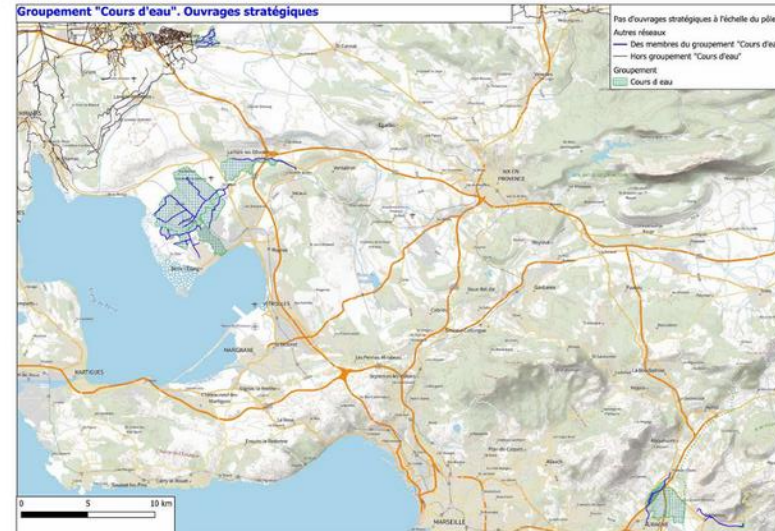
Confortement : - €
Régulation : - €
Modernisation : - €

* peu d'informations car peu d'études type schéma directeur réalisées sur ce secteur

Rappel des structures du pôle

ASA du Canal de Gordes, ASA de La Bosque, ASA du canal de La Fare à La Fare les Oliviers, ASA des Arrosants de La Barben, ASA du Gast et Longueval, ASA du canal de St Pons à Gémenos, ASA de Modernisation des Irrigations d'Aubagne

Groupeur "Cours d'eau". Ouvrages stratégiques



SYNTHESE DES PROCESSUS ET DES COÛTS D'INVESTISSEMENT

Code	Intitulé du processus
P1	Mise à jour
P2a	Contrat de mutualisation temporaire service administratif
P2b	Fonctionnement du service administratif
P2c	Organisation matérielle service administratif
P2d	Contractualisation de la prestation accessoire service administratif
P3	Etudes d'opportunités
P4a	Création/Renforcement pôle ING
P4b	Contrat de mutualisation temporaire pôle ING
P4c	Organisation matérielle du pôle ING
P4d	Autres conventionnements services Admin et/ou ING
P4e	Contractualisation de la prestation accessoire pôle ING
P5	Préparation fusion
P6	Transformation ASL en ASA
P6a	Transformation SI en ASA
P7	Transformation Arrosages communaux en ASCO
P8	Fusion
P9a	Transformation en Union
P9b	Modification statuts Union existante
P9c	Extension de l'Union existante
P9d	Création d'une Union
P10	Modification statutaire
P11	Accompagnement de la mise en œuvre des mutualisations par la FDSH13

Bilan général tous pôles confondus

Etape	Code	Processus	Nb ASP	Coût processus	Moyenne/ASP
1 (0-5 ans)	P1	Mise en conformité	35	280 000,00 €	8 000,00 €
	P2a	Conventionnement public-public service administratif	18	18 000 €	1 000 €
	P2b	Surcoût de fonctionnement du service administratif	62	2 085 144 €	33 631 €
	P2c	Organisation matérielle service administratif	62	31 000 €	500 €
	P2d	Contractualisation de la prestation service administratif	15	3 000 €	200 €
	P3	Etudes d'opportunités	26	312 000 €	12 000 €
	P4a	Création/Renforcement pôle ING	1	1 328 400 €	1 328 400 €
	P4b	Conventionnement public-public pôle ING	9	0 €	0 €
	P4c	Organisation matérielle du pôle ING	12	253 500 €	21 125 €
	P5	Préparation fusion	18	90 000 €	5 000 €
	P8	Fusion	5	47 720 €	9 544 €
	P9b	Modification statuts Union existante	2	10 000 €	5 000 €
	P10	Modification statutaire	1	6 000 €	6 000 €
	P11	Accompagnement de la mise en œuvre des mutualisations par la FDSH13		130 000 €	
2 (5-10 ans)	P1	Mise en conformité	4	32 000 €	8 000 €
	P2a	Conventionnement public-public service administratif	27	27 000 €	1 000 €
	P2c	Organisation matérielle service administratif	2	1 000 €	500 €
	P2d	Contractualisation de la prestation service administratif	2	400 €	200 €
	P4a	Création/Renforcement pôle ING		953 100 €	
	P4b	Conventionnement public-public pôle ING		0 €	
	P4e	Contractualisation de la prestation accessoire pôle ING	3	0 €	0 €
	P5	Préparation fusion	25	125 000 €	5 000 €
	P6	Transformation ASL en ASA	10	125 649 €	12 565 €
	P6a	Transformation SI en ASA	1	20 000 €	20 000 €
	P7	Transformation Arrosages communaux en ASCO	3	64 893 €	21 631 €
	P8	Fusion	18	305 093 €	16 950 €
	P9c	Extension de l'Union existante	5	84 121 €	16 824 €
	P9d	Création d'une Union	17	243 818 €	14 342 €
3 (> 10 ans)	P8	Fusion	24	424 239 €	17 677 €
TOTAL :				7 001 077 €	
Dont coût "Ingénierie"				2 535 000 €	

Gestion administrative mutualisée

= 8 ETP
(50 k€/ETP)

Nom_groupement	Surcoût estimé du fonctionnement admin sur 5 ans	ETP admin sur 5 ans (50 000 €/ETP/an)
Alpilles Nord-Est	742 616 €	3,0
Assainissement Baux Arles Crau	90 979 €	0,4
Autour de Craponne, de la Roque à Salon	334 706 €	1,3
Boisgelin Craponne	106 500 €	0,4
Camargue	116 807 €	0,5
Congrès Canalet	462 861 €	1,9
Cours d'eau	167 645 €	0,7
Sud Alpilles	- €	0,0
Vigueirat	63 031 €	0,3
Total	2 085 144 €	8,3

Ingénierie des investissements

= 5 ETP (60 k€/ETP)

Groupement	Etape 1 (1 - 5 ans)		Etape 2 (6 - 10 ans)	
	Montant d'investissement annuel M€	Charges de maîtrise d'ouvrage	Montant d'investissement annuel M€	Charges de maîtrise d'ouvrage
Alpilles Nord-Est	1.20	36 000 €	0.80	24 000 €
Assainissement Baux Arles Crau	0.62	18 600 €	0.22	6 600 €
Autour de Craponne, de la Roque à Salon	1.14	34 200 €	1.16	34 800 €
Boisgelin Craponne	1.02	30 600 €	1.02	30 600 €
Camargue	1.53	45 900 €	1.53	45 900 €
Congrès Canalet	0.52	15 600 €	0.74	22 200 €
Cours d'eau	1.30	39 000 €	0.00	- €
Durance amont	0.92	27 600 €	0.00	- €
Sud Alpilles	0.50	15 000 €	0.50	15 000 €
Vigueirat	1.08	32 400 €	1.08	32 400 €
TOTAL	9.83	294 900 €	7.05	211 500 €

Investissements départementaux

Groupement	Investissement total programmé M€	Investissement étape 1 (1 - 5 ans) M€	Pourcentage de réalisation des investissements programmés sur 1-5 ans à l'issue de l'étape 1	Hypothèses financement étape 1 (1-5 ans) du processus de mutualisation		
				Fonds de roulement mobilisé	Augmentation épargne nette / rôle	Prêt
Alpilles Nord-Est	10.2	6.0	100%	80% de la part mobilisable	Aucune	Aucun, financement des travaux court terme sur 5 ans
Assainissement Baux Arles Crau	4.2	3.1	100%	95% de la part mobilisable	Aucune	Aucun, financement des travaux court terme sur 5 ans
Autour de Craponne, de la Roque à Salon	21.2	5.7	100%	100% de la part mobilisable	Aucune	Durée 5 ans
Boisgelin Craponne	85.4	5.1	18%	100% de la part mobilisable	Rôle + 10% Epargne nette +100%	Durée 10 ans, financement partiel des travaux
Camargue	24.2	7.7	50%	100% de la part mobilisable	Rôle + 9% Epargne nette +44%	Durée 10 ans, financement des travaux court terme sur 10 ans
Congrès Canalet	12.3	2.6	84%	100% de la part mobilisable	Aucune	Durée 10 ans, financement des travaux court terme sur 6 ans
Cours d'eau	6.4	6.5	100%	90% de la part mobilisable	Aucune	Aucun, financement des travaux court terme sur 5 ans
Sud Alpilles	8.1	2.5	50%	100% de la part mobilisable	Rôle + 7% Epargne nette +123%	Durée 10 ans, financement des travaux court terme sur 10 ans
Vigueirat	15.1	5.4	50%	100% de la part mobilisable	Rôle + 11% Epargne nette +84%	Durée 10 ans, financement des travaux court terme sur 10 ans

- Investissements : Moyenne 2018-2022
=> 1.6 M€/an
- Prévus par le schéma
=> 8.4 à 11.4 M€/an
98 M€ sur 10 ans
- Situation économique des groupements très variables
- Pour 54% des investissements, la réalisation des travaux prévus à court terme (1-5 ans) dans les 10 ans nécessitent des recettes supplémentaires (7 à 14 %, sauf pour Boissgelin Craponne : + 50%)

Intervention des Services de l'Etat : DDTM 13



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Fort investissement de tous les niveaux des services de l'État sur la thématique de l'hygiène

- Financement du schéma directeur à 80 % par le fonds vert
- Investissement du Préfet pour porter cette thématique notamment auprès des financeurs → Réunion multi acteurs
- Mobilisation de financeurs sur les projets déposés
- Mobilisation des financeurs « traditionnels » : FEADER, Région, Département, agence de l'eau sur des travaux mais
- fonctionnement pour des projets de réorganisation
- Mobilisation du fonds DSIL
- Mobilisation du fonds vert sur l'ingénierie et la réorganisation
- Mobilisation de financement plan 5 Rhône pour les canaux d'État concédés
- Ouverture de l'AAP MASA avec enveloppe conséquente pour PACA
- Comité des financeurs ayant abouti à une répartition des projets entre les financeurs en fonction de leur avancement
- Fonds FEADER toujours ouvert (jusqu'au 28/11)

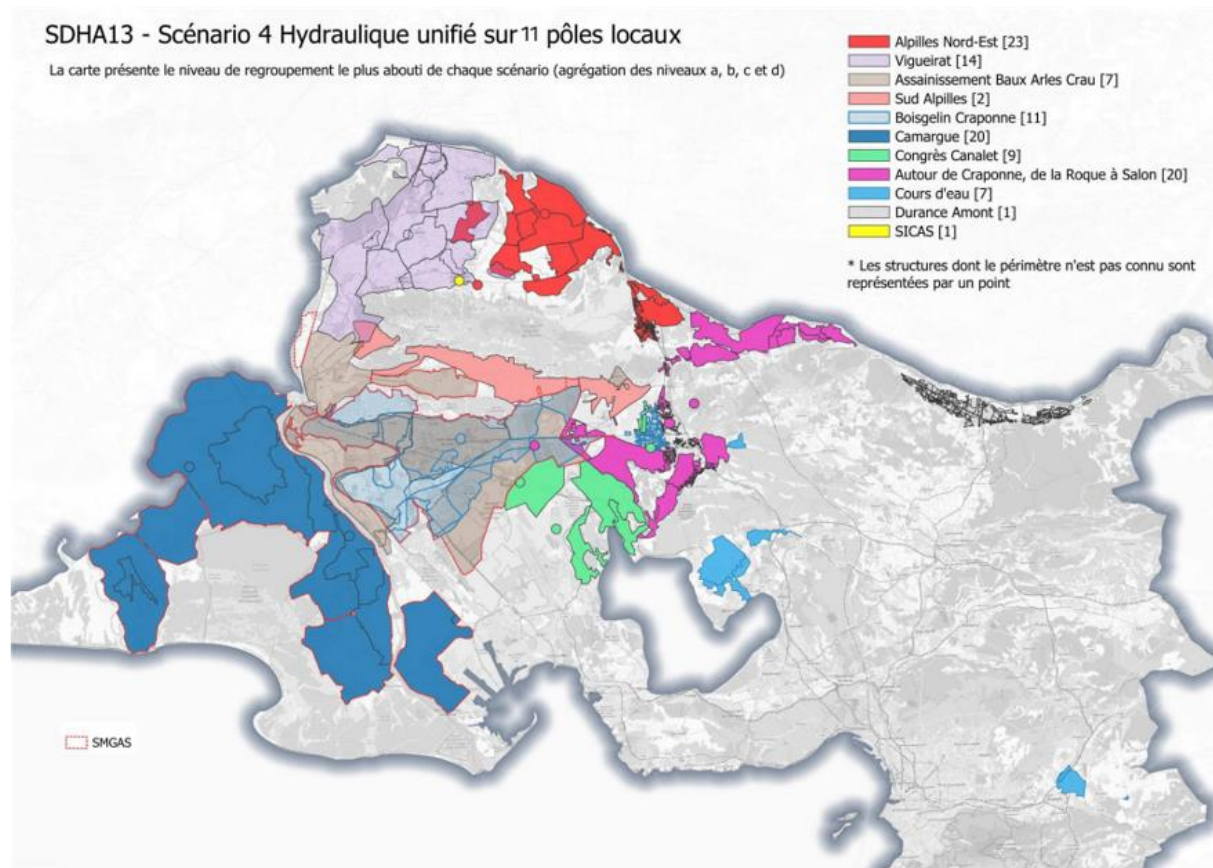
2. Les attendus de l'Etat pour le schéma directeur des structures hydrauliques des Bouches-du-Rhône

Objectif : un réseau hydraulique résilient, géré par des structures en capacité de répondre aux enjeux

- Un nombre restreint de structure gestionnaire
- Une gestion administrative rigoureuse, conforme aux textes et répondant aux exigences croissantes de moyens (télétransmission, dématérialisation,...)
- Un portage des projets sur le volet technique et financier pour viser :
 - ✓ Le maintien de la fonctionnalité des réseaux
 - ✓ Une meilleure résilience face aux crises notamment sur la disponibilité de la ressource

A partir des conclusions du schéma directeur, l'État construit un « dire de l'Etat » sur les attendus pour les années à venir.

Les pôles géographiques identifiés par le schéma directeur

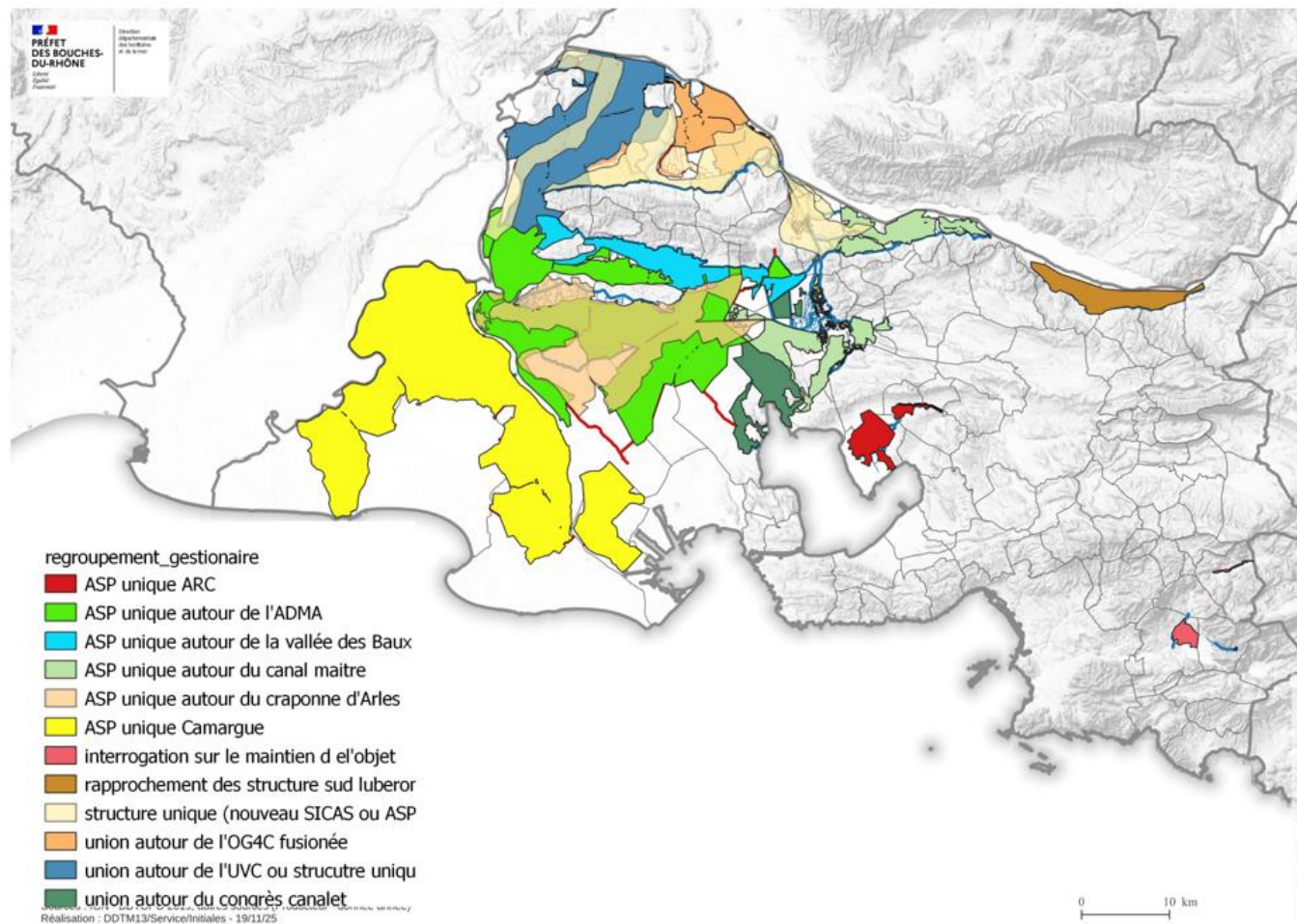




**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une nouvelle organisation des gestionnaires

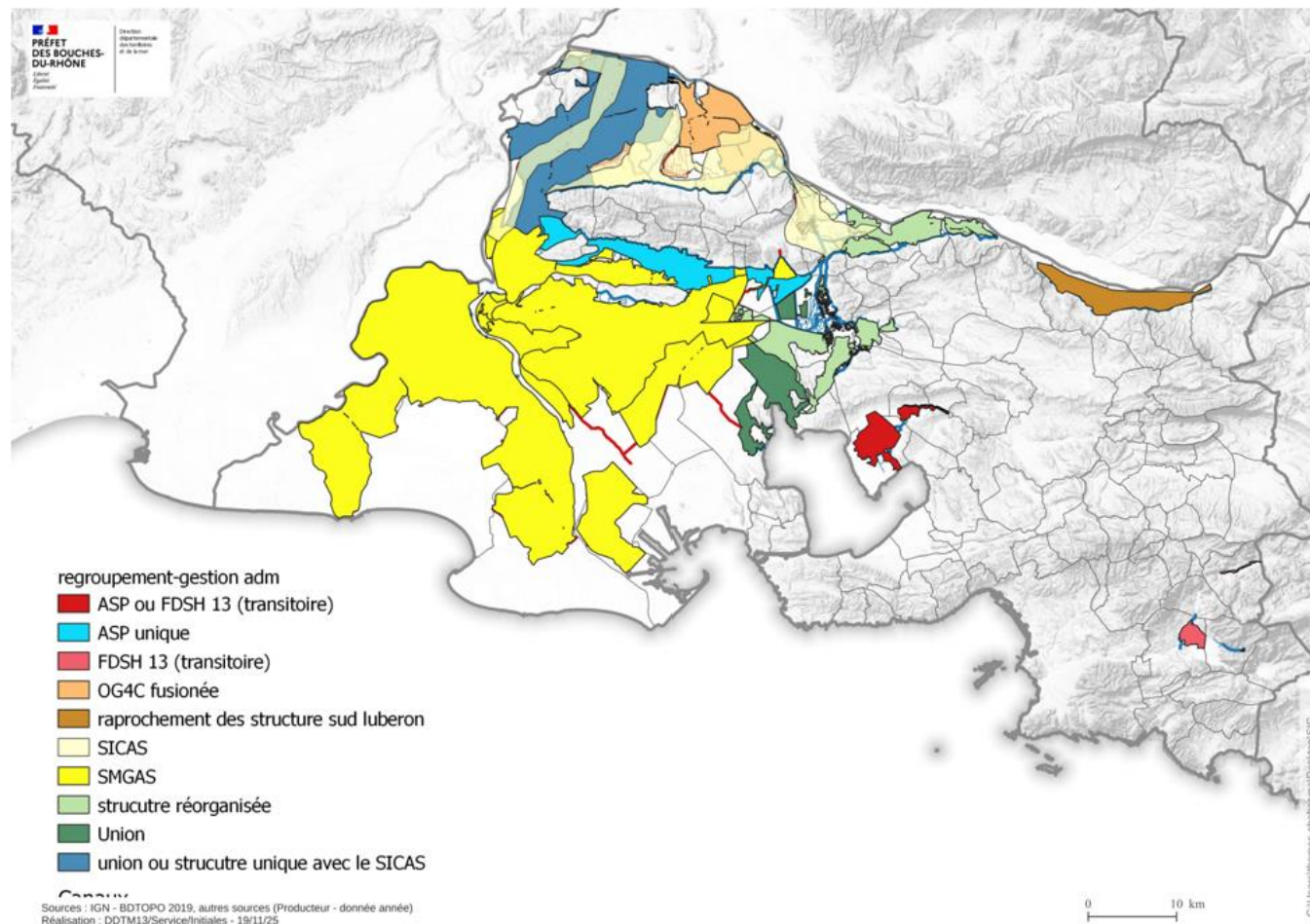




**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une gestion administrative optimisée

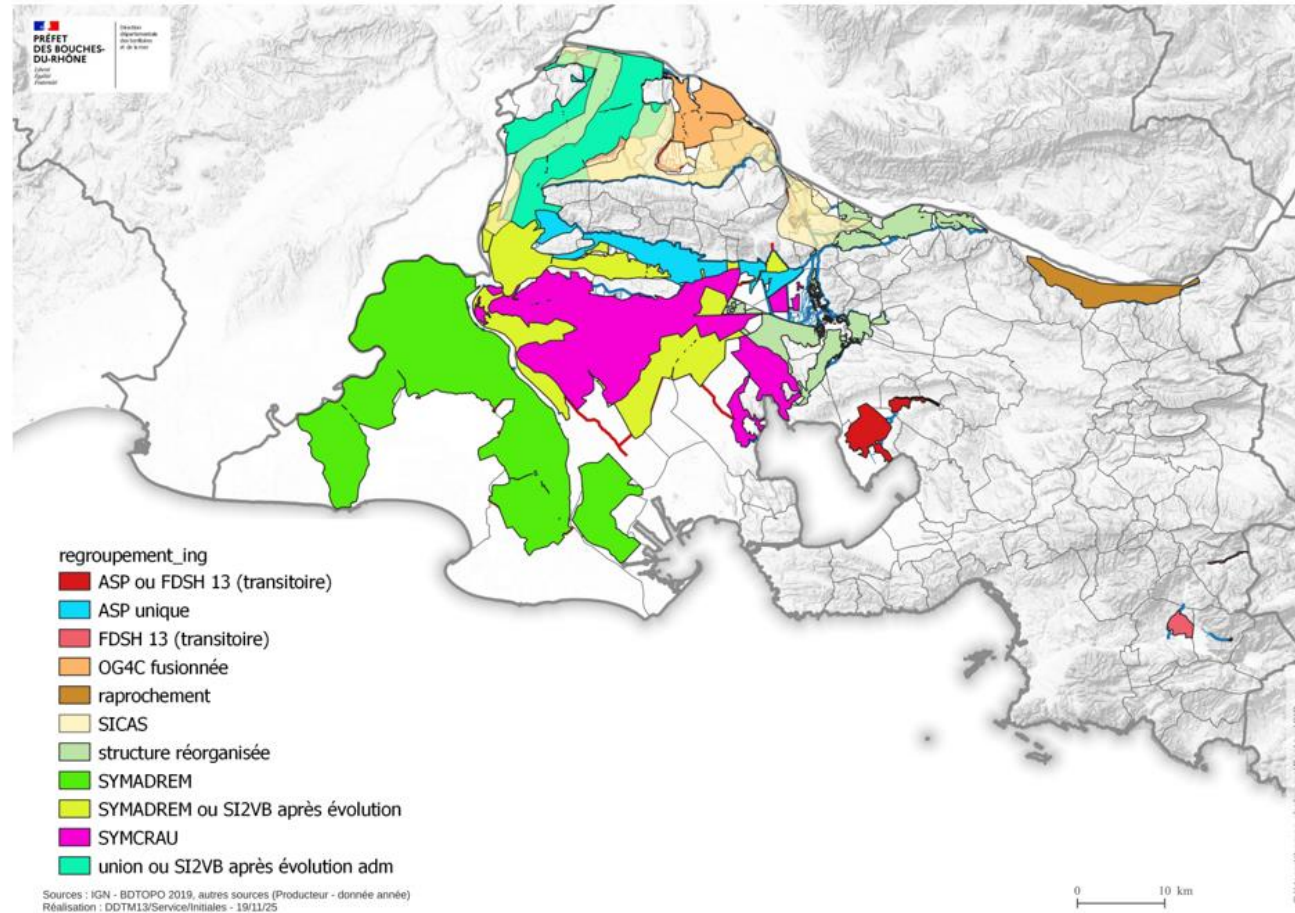


Un portage de l'ingénierie s'appuyant sur les compétences existant sur le territoire et sur la montée en compétence des structures réorganisées



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre participation

Nous vous invitons à un moment de convivialité et restons à votre écoute

